

Caisses de pensions  
Novartis



# Tout ce que vous devez savoir concernant votre planification financière et de prévoyance

**Information du 14 mai 2020**

# Agenda

- **La flexibilité comme devise: le concept de prévoyance de Novartis en Suisse**
  - Le concept Novartis de primauté des cotisations en un coup d'œil
  - Allocation des placements: 4 stratégies de base au choix
  - Le modèle LifeCycle comme 5<sup>ème</sup> stratégie: comment ça marche
  - Nouvelle option d'investissement «durable»
- **Présentation du Vermögenszentrum (VZ)**
  - Facteurs clés de la structure des risques
  - Impact de la structure des risques
  - Perception de l'avoir des Caisses de pensions

[www.pensionskassen-novartis.ch](http://www.pensionskassen-novartis.ch)

# La flexibilité comme devise

- Les assurés peuvent choisir entre **trois échelles de cotisations** (“**Standard**”, “**Standard Moins**” et “**Standard Plus**”).
- Les règles de financement s'appuient sur un **taux 2:1 de cotisations employeur et employé** (en cas de choix de l'échelle de cotisation standard).
- Une **retraite anticipée** (également partielle) est possible à partir de 60 ans.
- Pour les assurés de 40 ans et plus a été mis en place un **plan d'épargne additionnel** financé à parts égales entre les collaborateurs et Novartis.
- Au moment du départ à la retraite, les assurés peuvent opter pour une “**rente conjointe à vie**”, qui améliore la prévoyance dont bénéficie le partenaire survivant.

# La flexibilité comme devise

- Dans la tranche de salaire supérieure à 150'000 francs (salaire de base + incentive/bonus), différentes **stratégies de placement** sont proposées.
  - Pour rendre la chose possible, la Caisse de pensions Novartis a dû être scindée en deux sujets de droit autonomes, à savoir la **Caisse de pensions 1** et la **Caisse de pensions 2**.
  - Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la **Caisse de pensions des Cadres** prévoit également les mêmes possibilités de choix pour les cotisations et les stratégies de placement.

# Le concept Novartis de primauté des cotisations en un coup d'œil

Risque CHF 0 – 220 000 CHF	150 – 220 000 CHF	<b>Caisse de pensions Novartis 2 (CP2)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Cotisations employeur et assurés selon un rapport de 2 : 1</li><li>▪ Processus d'épargne avec primauté des cotisations (intérêts en fonction de la performance réalisée)</li><li>▪ Prestation de retraite: perception de capital</li><li>▪ Prestation de risque (décès/invalidité): avoir de retraite disponible, au moins 400% du salaire assuré</li><li>▪ <u>Choix individuel de la stratégie de placement</u></li></ul>
Épargne 0 – 150 000 CHF	0 – 150 000 CHF	<b>Caisse de pensions Novartis 1 (CP1)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Cotisations standard employeur et assurés selon un rapport de 2 : 1</li><li>▪ L'employé peut choisir un taux de cotisation inférieur ou supérieur</li><li>▪ Processus d'épargne avec primauté des cotisations (intérêts minimaux de 0%)</li><li>▪ Prestations de retraite: rente avec taux de conversion durable / possibilité de perception de capital (maximum 50%)</li><li>▪ Prestation de risque (décès/invalidité) sous forme de rente</li><li>▪ Plan d'épargne supplémentaire à partir de 40 ans</li></ul>

# Allocation des placements: 4 stratégies au choix

- Les stratégies existantes ont été adaptées avec effet au **1<sup>er</sup> février 2017**.
- La dernière stratégie que vous avez choisie a été automatiquement transférée dans la nouvelle variante (dite “**Plus**”).
  - Si vous avez par exemple opté pour “Actions 25”, votre portefeuille est placé selon la composition de la nouvelle stratégie “Actions 25 <sup>Plus</sup>”.
  - Si vous avez choisi le modèle LifeCycle, les stratégies sur lesquelles il repose sont adaptées de la même manière sans que vous deviez intervenir.
- Ces changements ont été effectués **gratuitement** pour les assurés.

# Allocation des placements: 4 stratégies au choix

	Marché de l'argent	Obligations <sup>Plus</sup>	Actions 25 <sup>Plus</sup>	Actions 40 <sup>Plus</sup>
Liquidités	100.0%			
	100.0%			
Obligations		80.0%	60.0%	45.0%
Obligations Suisse CHF				
Obligations Étranger CHF		10.0%	10.0%	5.0%
Obligations Monde (hCHF)		50.0%	30.0%	30.0%
Obligations d'entreprises Monde (hCHF)		20.0%	20.0%	10.0%
Actions			25.0%	40.0%
Actions Suisse			5.0%	10.0%
Actions Monde			17.0%	20.0%
Actions Monde (hCHF)				5.0%
Actions Pays émergents			3.0%	5.0%
Immobilier		20.0%	15.0%	15.0%
Immobilier Suisse		20.0%	15.0%	10.0%
Immobilier Monde (hCHF)				5.0%
<b>Total</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>
Part de devises étrangères	0.0%	0.0%	20.0%	25.0%

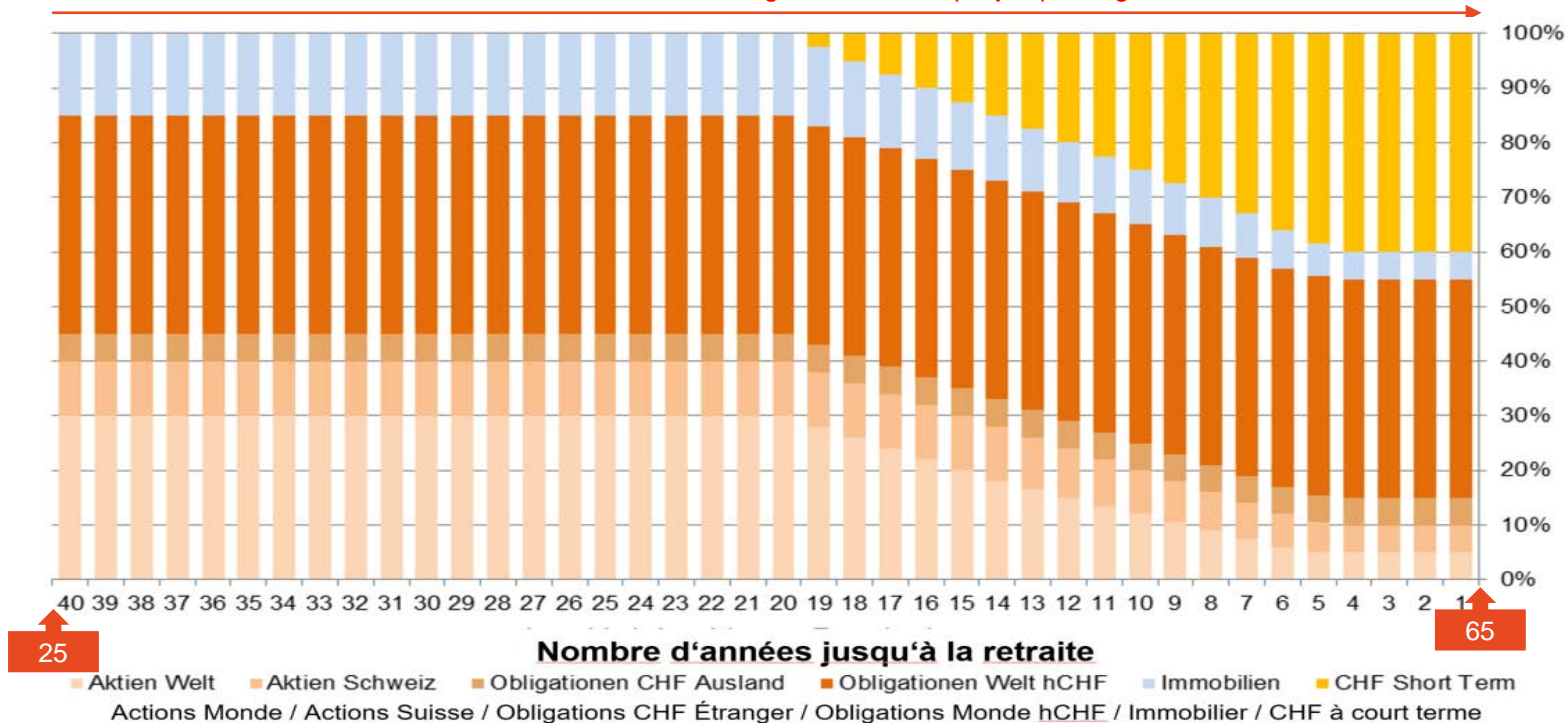
# Le modèle LifeCycle comme 5<sup>ème</sup> variante de stratégie

- La **solution LifeCycle** fonctionne comme une sorte de “**pilote automatique**”, qui tient compte automatiquement des facteurs Horizon de placement et Risque.
- Le principe de base se fonde sur le postulat que la volonté de prendre des risques en matière d'investissements diminue généralement à mesure que l'on se rapproche de l'âge de la retraite.
- En vue de l'implémentation technique / de la transparence: on s'est concentré sur la simplicité
  - Structure basée sur les mêmes produits d'investissement (optimisés déjà utilisés par la CP2 et la Caisse de pensions des Cadres comme stratégie de base
  - Conditions de prix avantageuses
  - Graduation raisonnable des tranches d'âge de manière à ne pas compliquer inutilement la mise en œuvre (tranches de 5 ans au lieu d'écart de 1 ou 10 ans).
- La composition du portefeuille des stratégies à la base du modèle LifeCycle a également été automatiquement adaptée, sans intervention des assurés, aux **structures “Plus” optimisées**.



# Modèle LifeCycle: comment ça marche

Gestion évolutive: réduction graduelle du risque jusqu'à l'âge de la retraite



# Nouvelle option d'investissement «durable»

- Il y a près de 20 ans, la Caisse de pensions Novartis (PK1) a été l'un des premiers utilisateurs de l'idée d'introduire des **critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)** dans sa stratégie d'investissement.
- Les lignes directrices actuelles de l'ESG sont publiées sur le site web du Fonds de pension: [https://www.pensionskassen-novartis.ch/fileadmin/pkn/Diverses/F\\_Anlagerichtlinien.pdf](https://www.pensionskassen-novartis.ch/fileadmin/pkn/Diverses/F_Anlagerichtlinien.pdf)
- Dans la Caisse de pensions Novartis 2 (PK2), toutes les stratégies actuelles (Marché monétaire, Obligations<sup>Plus</sup>, Actions 25<sup>Plus</sup>, Actions 40<sup>Plus</sup> et LifeCycle<sup>Plus</sup>) correspondent à la liste d'exclusion de **l'Association suisse pour l'investissement responsable (SVVK-ASIR)**.
- Maintenant, on a complété la sélection existante par une «**stratégie ESG**» supplémentaire, spécialement conçue, qui présente des caractéristiques risque-rendement similaires à l'option d'investissement actuelle Actions 25<sup>Plus</sup>.

# Nouvelle option d'investissement «durable»

## Introduction de la stratégie «Actions 25 ESG»

- La nouvelle option d'investissement **UBS AST 2 EA LPP Actions 25 ESG** complète la sélection existante de stratégies par une autre variante, spécifiquement "durable".
  - Les classes d'actifs qui sous-tendent la nouvelle stratégie suivent un processus de sélection fondé sur de **multiples recherches** afin d'apporter une contribution significative à un monde plus durable.
  - Les **lignes directrices** appliquées en matière de durabilité excluent certaines entreprises et favorisent généralement les entreprises ayant un score ESG élevé et une forte sensibilisation au climat.
  - En outre, les **droits de vote** sont systématiquement exercés conformément aux principes ESG reconnus.
- La nouvelle option d'investissement Actions 25 ESG présente un **profil risque/rendement** très similaire à la stratégie Equity 25 Plus existante,
  - avec des **coûts** supplémentaires minimales pour le ratio des dépenses totales (TER) et des coûts de transaction légèrement plus élevés pour le changement de fournisseur ("protection contre la dilution").

# Nouvelle option d'investissement «durable»

## Introduction de la stratégie «Actions 25 ESG»: Indices

Portfolio	Benchmark	Currency	Security Description	Weights current portfolio	Weights ESG portfolio
	<b>Equity</b>			<b>25.00%</b>	<b>25.00%</b>
UBS AST 2 EA BVG Equity-25 <sup>Plus</sup>	SPI® (Total Return)	CHF	UBS (CH) IF - Equities Switzerland Passive All I-X	5.00%	
	MSCI World ex Switzerland (net div. reinv.) (in CHF)	CHF	UBS (CH) IF 2 - Equities Global Passive I-X	17.00%	
	MSCI Emerging Markets (net div. reinv.) (in CHF)	CHF	UBS (CH) IF - Equities Emerging Markets Global Passive II (CHF) I-X	3.00%	
UBS AST 2 EA BVG Equity-25 <sup>ESG</sup>	MSCI Switzerland IMI Extended SRI 5% Issuer Capped NTR CHF	CHF	UBS ETF (CH) – MSCI Switzerland IMI Socially Responsible (CHF) A-acc		5.00%
	MSCI World ex Switzerland (net div. reinv.) (in CHF)	CHF	UBS (CH) IF 2 - Equities Global Climate Aware II I-X		17.00%
	MSCI Emerging Markets SRI 5% Issuer Capped Total Return Net	USD	UBS ETF – MSCI Emerging Markets Socially Responsible UCITS ETF (USD) A-acc		3.00%
	<b>Fixed Income</b>			<b>60.00%</b>	<b>60.00%</b>
UBS AST 2 EA BVG Equity-25 <sup>Plus</sup>	SBI® Foreign AAA-BBB (Total Return)	CHF	UBS (CH) IF - Bonds CHF Ausland Passive I-X	10.00%	
	Bloomberg Barclays Global Aggregate Bond Index (hedged in CHF)	CHF	UBS (CH) IF - Global Aggregate Bonds Passive (CHF hedged) II I-X	30.00%	
	Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate Index (hedged in CHF)	CHF	UBS (CH) IF - Global Corporate Bonds Passive (CHF hedged) II I-X	20.00%	
UBS AST 2 EA BVG Equity-25 <sup>ESG</sup>	FTSE World Government Bond Index (WGBI) ex Switzerland (hedged CHF)	CHF	UBS (CH) IF- Global Bonds Passive (CHF hedged) II I-X		24.00%
	Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate Index (CHF hedged)	CHF	UBS (CH) InvF – Global Corporate Bonds Climate Aware (CHF hedged) II		36.00%
	<b>Real Estate</b>			<b>15.00%</b>	<b>15.00%</b>
UBS AST 2 EA BVG Equity-25 <sup>Plus</sup> Passive	SIX® Real Estate Funds (TR)	CHF	UBS (CH) IF 3 - Swiss Real Estate Securities Selection Passive II I-X	15.00%	
UBS AST 2 EA BVG Equity-25 <sup>ESG</sup>	SIX® Real Estate Funds (TR)	CHF	UBS (CH) IF 3 - Swiss Real Estate Securities Selection Passive II I-X		15.00%
			<b>Total</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>

# Nouvelle option d'investissement «durable»

## Introduction de la stratégie «Actions 25 ESG»

Index	ESG - Approach				
	Exclusions	Climate focus	Sustainability	ESG voting	GRESB
MSCI Switzerland IMI Socially Responsible	✓		✓	✓	
Equities Global Climate Aware	✓	✓	✓	✓	
MSCI Emerging Markets Socially Responsible	✓		✓	✓	
Global Bonds Passive	✓				
Global Corporate Bonds Climate Aware	✓	✓	✓		
Swiss Real Estate Securities Selection Passive					✓

**Climate Focus:** Une réduction sensible du CO2 et du carbone, axée sur des objectifs de réduction du carbone tournés vers l'avenir

**Sustainability:** Stratégies dans lesquelles la politique de durabilité/SI joue un rôle important dans le processus d'investissement

**Vote ESG:** Exercice cohérent des droits de vote dans tous les portefeuilles conformément aux principes de gouvernance d'UBS

**GRESB:** Organisation indépendante qui se consacre à l'évaluation des performances environnementales, sociales et de gouvernance des portefeuilles immobiliers dans le monde. Le GRESB est désormais reconnu comme la principale référence mondiale en matière de durabilité et est soutenu par des investisseurs et des consultants à une échelle significative.



**VZ VermögensZentrum**

## **Présentation et introduction**

1. Elaboration de la structure de risque
2. Impacts de la structure de risque
3. Retrait du capital de la caisse de pension

Questions et discussion



## **Roland Bron**

Détenteur d'un Master en sciences économiques de l'Université de Bâle, Roland Bron est directeur de VZ Suisse romande. Il est l'auteur d'une série d'ouvrages financiers destinés au grand public et publie régulièrement des articles dans la presse.

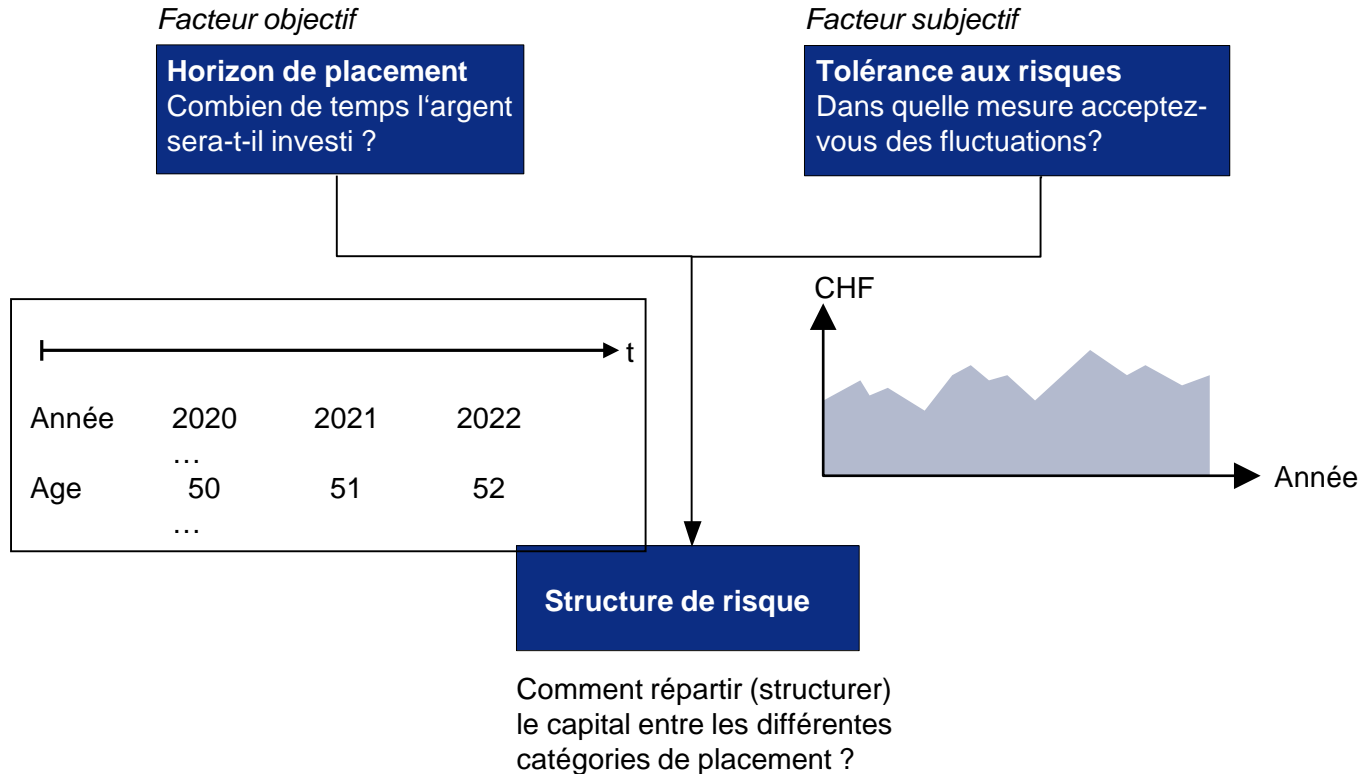


Présentation et introduction

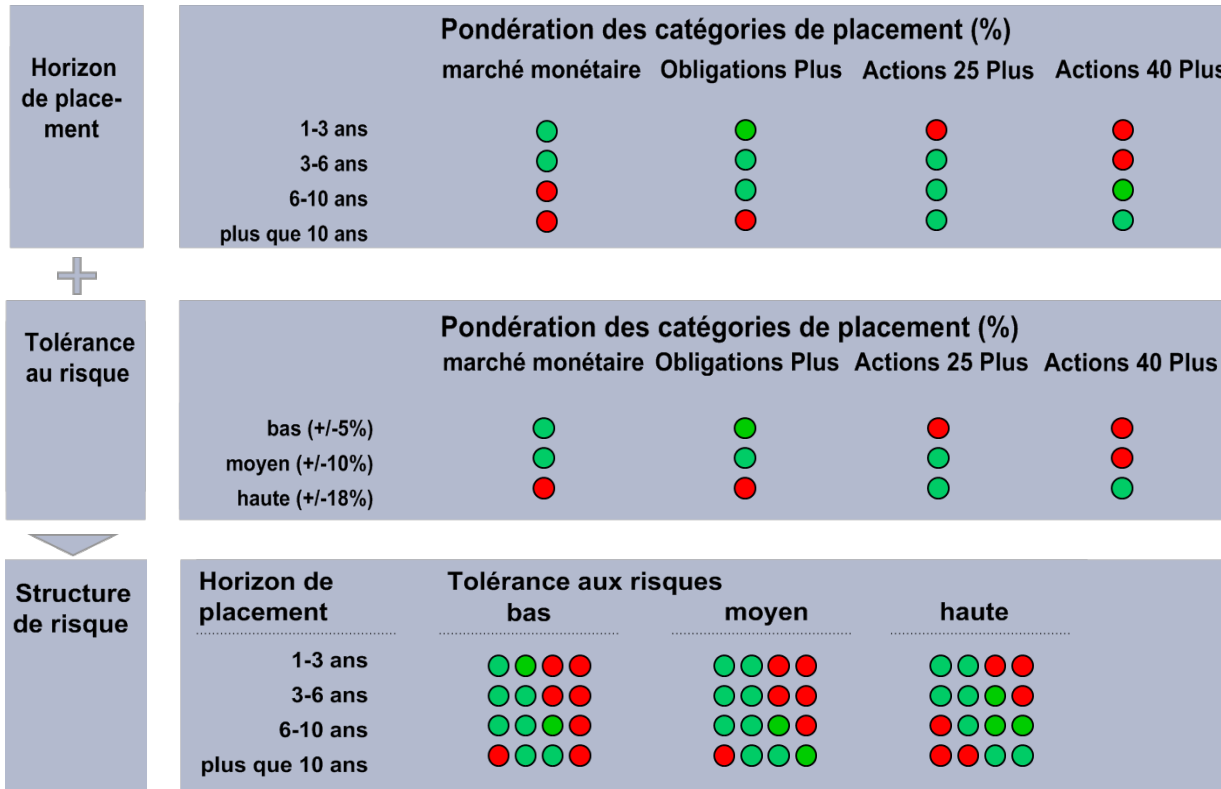
- 1. Elaboration de la structure de risque**
2. Impacts de la structure de risque
3. Retrait du capital de la caisse de pension

Questions et discussion

# Elaboration de la structure de risque

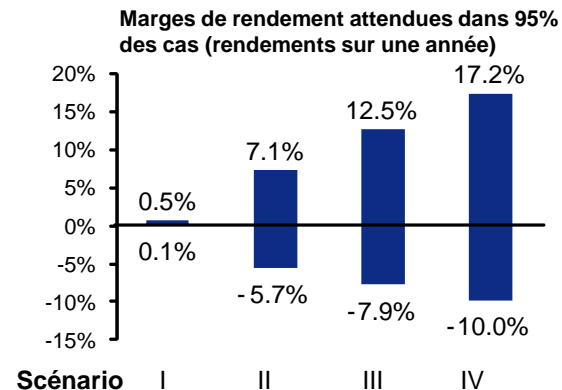
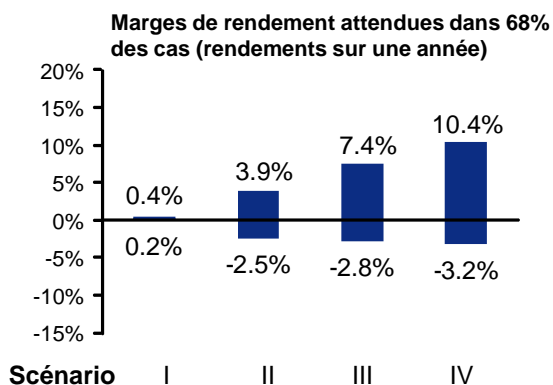


# Elaboration de la structure de risque



# Marges de rendement des différents profils d'investisseur

Scénario	Stratégie	Rendement attendu	Marges de rendement attendues		Best Case	Worst Case
I	Marché monétaire	0.3%	0.4%	0.2%	0.5%	0.1%
II	Obligations Plus	0.7%	3.9%	-2.5%	7.1%	-5.7%
III	Actions 25 Plus	2.3%	7.4%	-2.8%	12.5%	-7.9%
IV	Actions 40 Plus	3.6%	10.4%	-3.2%	17.2%	-10.0%



# Répercussions sur le rendement attendu et le risque

Chiffres en CHF

Scénario	Structure de placement	Rendement ciblé <sup>1)</sup>	Attente de risque <sup>2)</sup>	Attente <sup>3)</sup>		Situations extrêmes <sup>4)</sup>	
				Positif	Négatif	Best Case	Worst Case
I	<b>Marché monétaire</b>	+ 0.3%	+/- 0.1%	+ 0.4%	+ 0.2%	+ 0.5%	+ 0.1%
		+ 300 CHF	+/- 100 CHF	+ 400 CHF	+ 200 CHF	+ 500 CHF	+ 100 CHF
II	<b>Obligations Plus</b>	+ 0.7%	+/- 3.2%	+ 3.9%	- 2.5%	+ 7.1%	- 5.7%
		+ 700 CHF	+/- 3'200 CHF	+ 3'900 CHF	- 2'500 CHF	+ 7'100 CHF	- 5'700 CHF
III	<b>Actions 25 Plus</b>	+ 2.3%	+/- 5.1%	+ 7.4%	- 2.8%	+ 12.5%	- 7.9%
		+ 2'300 CHF	+/- 5'100 CHF	+ 7'400 CHF	- 2'800 CHF	+ 12'500 CHF	- 7'900 CHF
IV	<b>Actions 40 Plus</b>	+ 3.6%	+/- 6.8%	+ 10.4%	- 3.2%	+ 17.2%	- 10.0%
		+ 3'600 CHF	+/- 6'800 CHF	+ 10'400 CHF	- 3'200 CHF	+ 17'200 CHF	- 10'000 CHF
Somme d'investissement		100'000 CHF					

1) Rendement annuel attendu sur le long terme

2) Marge de fluctuation annuelle sur le long terme ; base : écart type simple, c'est-à-dire marges de rendement attendues dans 68% des cas de toutes les valeurs

3) Rendement annuel attendu avec l'écart type simple (68% des cas)

4) Rendement annuel attendu avec l'écart type double (95% des cas)

Présentation et introduction

1. Elaboration de la structure de risque

**2. Impacts de la structure de risque**

3. Retrait du capital de la caisse de pension

Questions et discussion

# Evolution du rendement sur différents horizons de placement

Base : MSCI World Total Return Index (sur la base de CHF) pour toutes les périodes annuelles de 1, 3, 5, 8, 10, 12 et 15 ans du 31.12.1972 au 31.12.2019, périodes considérées

Rendement p.a.	1 an	3 ans	5 ans	8 ans	10 ans	12 ans	15 ans							
> 16%	42.6%	22.2%	14.0%	7.5%	5.3%	0.0%	0.0%							
12-16%	2.1%	20.0%	18.6%	12.5%	13.2%	16.7%	18.2%							
8-12%	10.6%	11.1%	20.9%	27.5%	31.6%	30.6%	27.3%							
4-8%	6.4%	15.6%	14.0%	17.5%	23.7%	27.8%	27.3%							
0-4%	6.4%	6.7%	9.3%	22.5%	13.2%	16.7%	24.2%							
< 0%	31.9%	24.4%	23.3%	12.5%	13.2%	8.3%	3.0%							
	25.5 %		53.3 %		62.8 %		80.0 %		81.6 %		91.4 %		97.0 %	

Depuis 1972, il y a eu cinq périodes de dix ans, pendant lesquelles l'évolution du rendement était négative. La dernière période de dix ans négative a eu lieu entre 2002 à 2011.

# Répercussions des stratégies de placement sur le capital de la caisse de pension



Hypothèse : 50 ans ; revenus annuels de 200'000 CHF; retraite à 65 ans

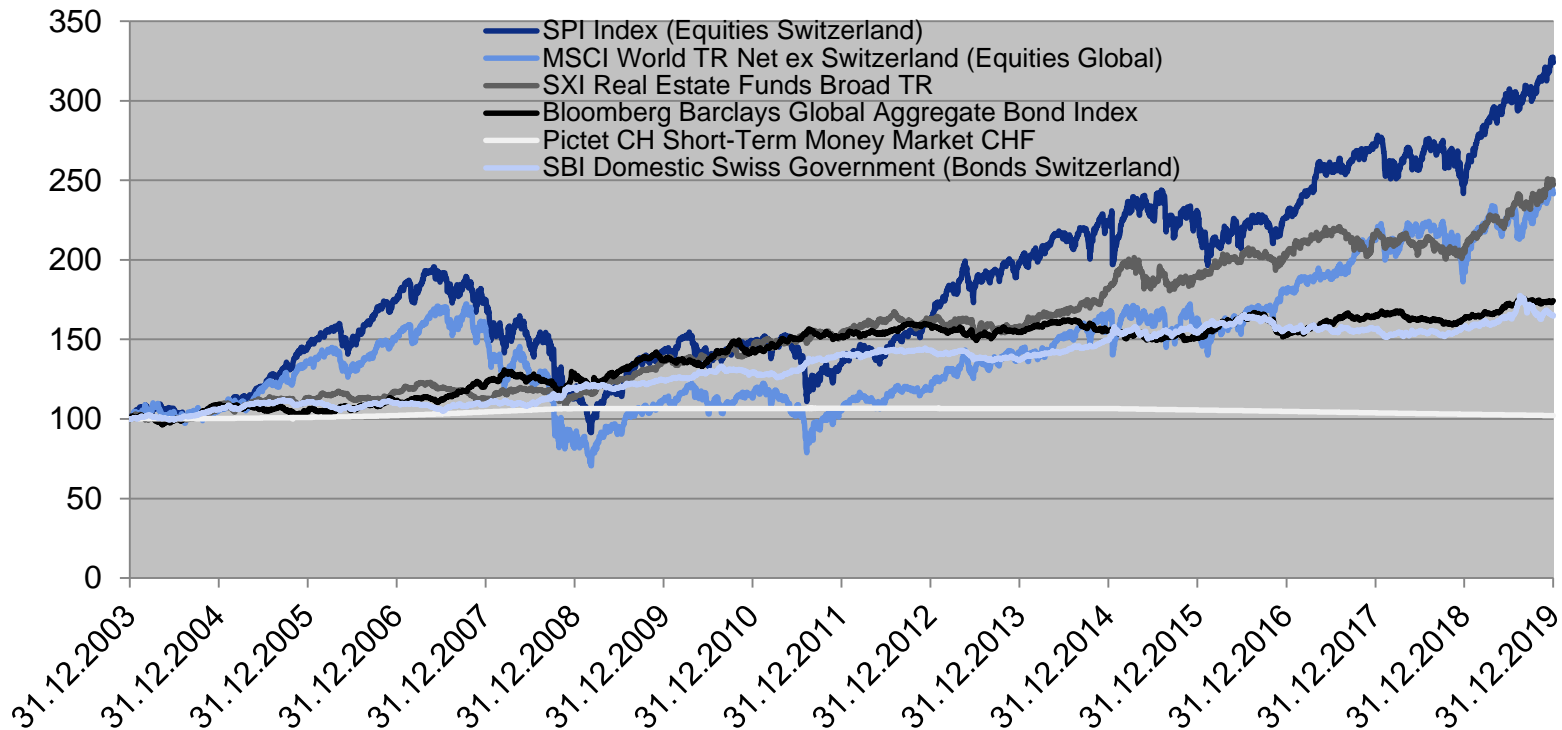
Stratégie de placement	Marché monétaire	Obligations Plus	Actions 25 Plus	Actions 40 Plus
Valeur de base 1 <sup>e</sup> juin 2020	100'000	100'000	100'000	100'000
Rendement attendu	0.3 %	0.7%	2.3 %	3.6 %
Projection de l'avoir de vieillesse au 30 juin 2035	272'000	283'000	336'000	387'000

Différence : + 42%



# Benchmarking

Evolution des indices choisis (Données du 31.12.2003 au 31.12.2019; indexées en CHF)



Source: Bloomberg

Présentation et introduction

1. Elaboration de la structure de risque

2. Impacts de la structure de risque

**3. Retrait du capital de la caisse de pension**

Questions et discussion

# Rente ou capital: principaux critères

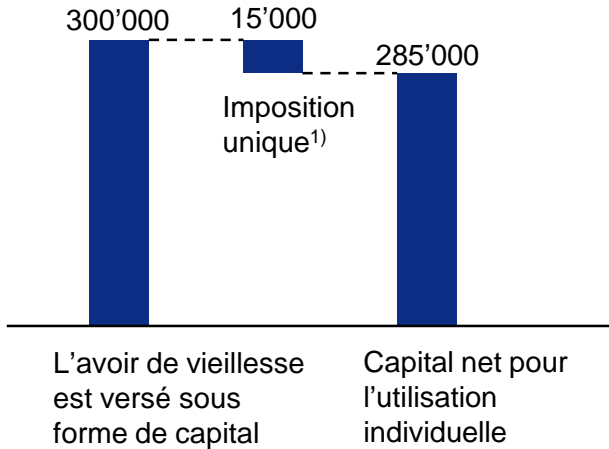
	Retrait de la rente	Retrait du capital
Sécurité	Haute sécurité	Selon la stratégie de placement choisie
Flexibilité	Aucune flexibilité	Haute flexibilité
Revenus	Selon le règlement de la caisse de pension	3–6% du rendement selon la stratégie de placement choisie
Impôts		
• sur le capital	Pas de versement en capital	Imposition unique 3-11% (BS) Imposition unique 3-10% (BL)
• sur les revenus	Rentes imposables à 100 % aux niveaux cantonal et fédéral	Imposition sur le rendement (dividendes et intérêts)
Indexation sur le renchérissement	Selon décision de la caisse de pension	Selon votre propre planification
Situation du partenaire	60 % de la rente de vieillesse <sup>1)</sup>	jusqu'à 100% des revenus <sup>2)</sup>
Descendants	Aucune prétention	Selon de droit successoral et les dispositions testamentaires

1) Réglementation légale ; selon le règlement de la caisse de pension d'autres dispositions sont possibles

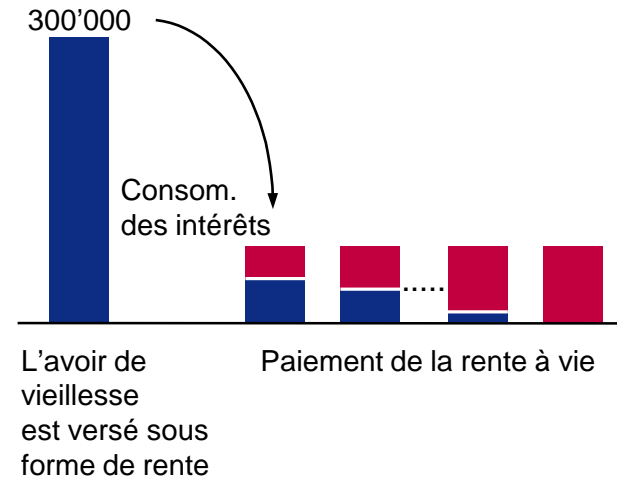
2) Condition préalable : conjoint avantage selon droit successoral

# Traitement fiscal du versement en capital de la caisse de pension

## Variante A : versement en capital



## Variante B : versement de la rente<sup>2)</sup>

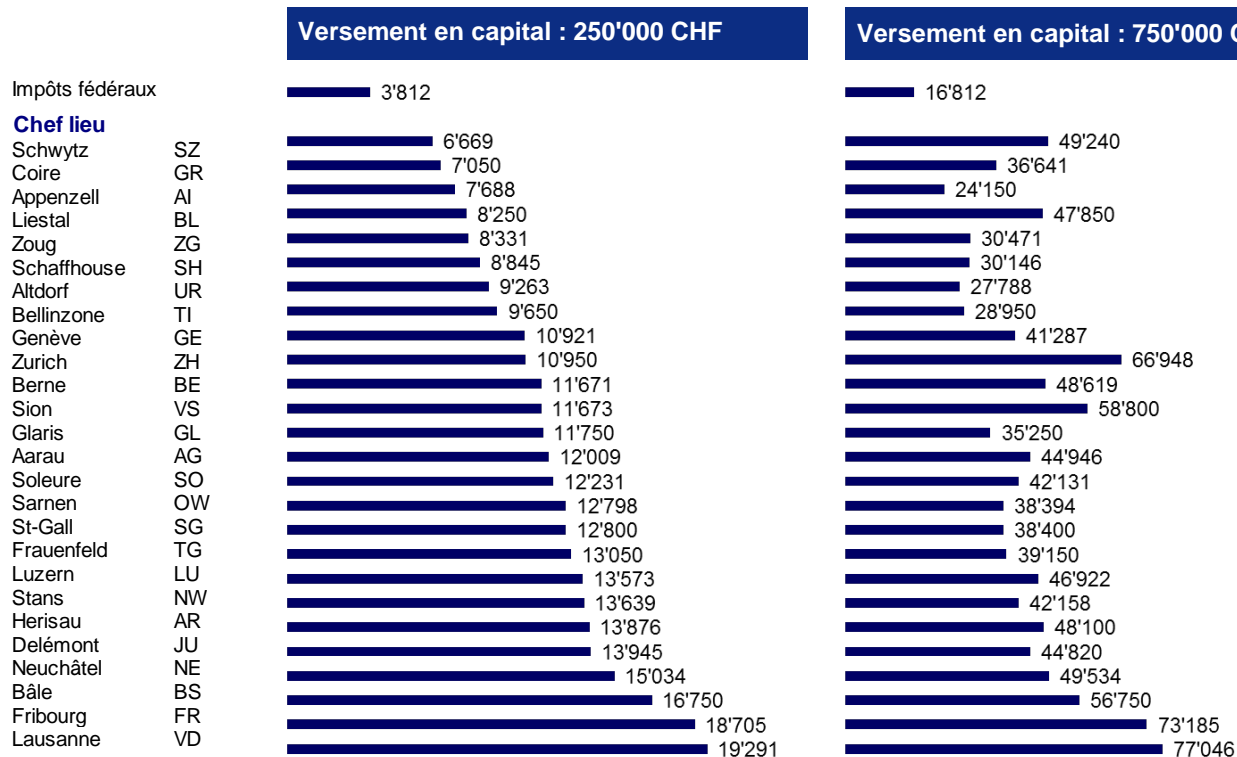


1) L'imposition est calculée séparément du reste du revenu. Le taux d'imposition dépend du montant du versement mais est beaucoup plus faible que celui de l'impôt sur le revenu (différences cantonales)

2) Imposition avec le reste du revenu (différences entre les cantons concernant les taux d'imposition)

# Impôt sur les capitaux de prévoyance avec domicile en Suisse

Exemple : contribuable marié, 65 ans (logiciel d'impôts TaxWare 2019); domicile à ...



Présentation et introduction

1. Elaboration de la structure de risque
2. Impacts de la structure de risque
3. Retrait du capital de la caisse de pension

**Questions et discussion**



Thank you